



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020, 8 h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2021
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le lundi 14 décembre 2020 à 8 h 40 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 8 h 40.

Résolution
2020-12-299

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-12-300

Annexe
3

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D’IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

Le maire Yvon Laramée fait la lecture résumée du Programme triennal 2021-2022-2023 et commente les points saillants.

ATTENDU QU’en vertu de l’article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d’une Municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D’adopter le programme des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2020-12-301

Annexe
4

**4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2021**

Le maire Yvon Laramée fait la lecture résumée du budget 2021 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l'année 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit adopter un budget pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. VARIA

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 8 h 50.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».